



## **AVIS DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE**

Une demande de certificat d'autorisation de démolition du bâtiment mentionné ci-dessous a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

- **1423-1425, rue De Saint-Just**

Conformément au Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA02-27006), toute personne qui désire s'objecter à l'octroi du certificat demandé doit faire connaître, par écrit, son opposition motivée au secrétaire d'arrondissement.

Cette opposition doit parvenir à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, Montréal, H1N 1E1, au plus tard le 29 janvier 2016 **16 h 30**.

Le comité consultatif d'urbanisme tiendra une séance publique à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, pour étude et décision le **2 février 2016 à 8 h 30**.

**DONNÉ À MONTRÉAL, CE 19<sup>E</sup> JOUR DE JANVIER 2016.**

**Monsieur Magella Rioux**  
**Secrétaire d'arrondissement**